

Communiqué de presse

SVM PROMOTION adopte la technologie LegaLife pour la digitalisation du processus de vente de l'ensemble de ses programmes immobiliers

Le promoteur lance LegaLife sur 10 programmes en Ile-de-France

Paris, le 25 septembre 2018 – SVM Promotion adopte la technologie LegaLife pour la digitalisation du processus de vente immobilière en VEFA. Le promoteur a choisi de lancer la solution LegaLife sur la totalité de ses programmes immobiliers en Ile-de-France, soit 250 logements neufs.

Huit des 10 programmes concernés (Idyllic, L'Acionna, Le Bellevue, L'Ecrin de Gally, Le Domaine Abaca, Le Lacordaire, Le Rive Gauche, Les Grands Huguenots) pourront être réservés électroniquement en bulle de vente.

La solution développée par LegaLife est un service innovant qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation en bureau de vente et la signature de l'acte de vente chez le notaire, tout en offrant aux acquéreurs une expérience d'achat 100 % digitalisée.

Une solution zéro papier

Grâce à la technologie de LegaLife, SVM Promotion passe l'ensemble de son processus de vente au zéro papier. Les commerciaux et acquéreurs n'ont plus à passer un temps considérable à compléter à la main les trois exemplaires du contrat de réservation à parapher et signer. Ils leur suffit de répondre à quelques questions simples et un contrat de réservation sur-mesure se crée automatiquement et instantanément. La signature du contrat de réservation et de ses annexes ainsi que la notification SRU se font de manière électronique en quelques clics, grâce à l'intégration de Docusign, leader mondial de la signature électronique, et d'AR24, solution de recommandé électronique utilisée quotidiennement par plus de 6000 notaires.

Des outils collaboratifs entre les parties prenantes afin de suivre l'ensemble du processus

De son côté, SVM Promotion disposera d'un compte administrateur, partagé avec le notaire duprogramme, leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifiés au moment voulu des actions à effectuer par chacune des parties prenantes. L'outil de suivi se met à jour automatiquement et en temps réel en fonction des réponses apportées au questionnaire du contrat de réservation, des fichiers importés, des dates programmées, etc. Et cela jusqu'à la livraison du programme.

L'acquéreur, une fois le lot réservé, a accès à un compte personnel lui permettant d'être en contact avec le promoteur jusqu'à la livraison de son appartement. Ce compte client lui permet, entre autres, de suivre l'évolution de son dossier chez le promoteur et chez le notaire, d'accéder à une messagerie pour échanger avec chacun d'entre eux, de suivre l'évolution des travaux grâce à un suivi de chantier sur lequel le promoteur peut mettre à disposition des acquéreurs des photos, vidéos, newsletter, etc. Enfin, le compte client lui permet aussi de suivre l'ensemble de ses appels de fonds afin d'avoir une vision complète des échéances.

Améliorer l'expérience client et l'impact environnemental

Sébastien Van Moere dirigeant de SVM Promotion, déclare : « *Convaincus par la technologie de LegaLife, nous avons choisi de lancer la solution sur l'ensemble des programmes immobiliers que nous réalisons en Ile-de-France. LegaLife s'adresse parfaitement à nos besoins de simplification et de fluidité de la gestion des dossiers, mais aussi d'échange avec nos clients et les notaires* ».

« *Nous sommes ravis de la confiance que nous accorde SVM Promotion. Nous franchirons très bientôt le cap des 50 promoteurs immobiliers ayant adopté notre solution, c'est la preuve que notre solution apporte une réelle valeur ajoutée au monde de la promotion immobilière.* », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.

A propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est un éditeur de logiciels spécialisé dans la rédaction automatisée de documents juridiques 100 % en ligne. Après avoir été la première LegalTech à proposer aux particuliers et aux entreprises quelques 200 documents administratifs et juridiques à créer soi-même sur le site LegaLife.fr, la start-up a décliné depuis 2017 sa solution logicielle BtoB dédiée aux professionnels de l'immobilier résidentiel neuf – promoteurs, commercialisateurs, distributeurs - et a mis au point une solution innovante qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Les délais de traitement des dossiers entre la réservation électronique en face à face client ou à distance, et la signature de l'acte de vente chez le notaire sont très fortement raccourcis. Les parties prenantes – promoteur, client, notaire – bénéficient d'un outil collaboratif en ligne qui fluidifie et simplifie l'ensemble du processus. La relation client est enrichie, et les acquéreurs, à travers leur espace dédié, bénéficient d'un suivi jusqu'à la livraison. Aujourd'hui, LegaLife est déployé auprès de 45 promoteurs nationaux et régionaux en France. Plus d'informations sur www.legalife-promoteurs.fr et www.legalife.fr.

A propos de SVM Promotion

Toutes les facettes du métier de promoteur constructeur (montage administratif, technique et financier, suivi, livraison de chantier, commercialisation, communication et marketing...) sont réunies chez SVM Promotion. La société concentre essentiellement le développement des projets en Ile-de-France, ce qui lui permet d'avoir une excellente connaissance du territoire.

Contact Presse

LEGALIFE

Ulysse Communication

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com